

Séance du 15 octobre 2020
Délibération n° 2020-148

L'an deux mil vingt, le 15 du mois d'octobre à 20 heures, se sont réunis, à Valigny dans la salle polyvalente, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 6 octobre 2020.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Marc SIGNORET, Monsieur Raymond AUCLAIR, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Gilles JACQUET, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Sébastien MERY, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Ludovic VITOUX, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Christophe BAJARD, Monsieur Francis LEBLANC
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN à Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Sébastien DENIZOT à Monsieur Fabien THEVENOUX

Absents excusés : Madame Marie-Solange LALEEVEE, Monsieur David LOUBRY, Madame Marie de NICOLAY

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Anne RENAUD, Madame Sylvie DUCLOITRE, Monsieur Michel PERNET, Madame Catherine NOYON, Monsieur Alain BECQUART

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN, Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes Pour	24
Votes Contre	0
Abstentions	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 5.2	Thème : Fonctionnement des Assemblées

Objet : Elaboration d'un pacte de gouvernance

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de Monsieur le Président,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-11-2 ;
- VU** la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- VU** les statuts de la communauté de communes ;
- VU** la Charte partenariale du Pays de Tronçais ;
- VU** le Schéma de Mutualisation des Services ;

Considérant que le Président doit inscrire à l'ordre du jour « un débat une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public », dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux ;

Considérant que si l'organe délibérant se prononce en faveur de l'élaboration d'un pacte de gouvernance, l'adoption de ce dernier se tiendra à la suite d'un avis de chaque conseil municipal des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte ;

Considérant le cadre légal d'un tel pacte proposé par l'article L.5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la communauté de communes possède une Charte partenariale et un Schéma de Mutualisation des Services qui s'insèrent dans les objectifs d'un pacte de gouvernance ;

Considérant la nécessité de remettre à jour les deux précédents outils cités ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

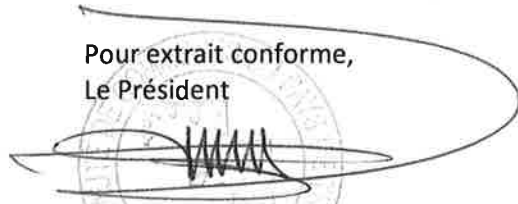
Article 1 : d'autoriser le Président à élaborer un pacte de gouvernance.

Article 2 : de demander au Président d'inscrire à l'ordre du jour d'un prochain conseil communautaire : le débat et l'adoption d'un pacte de gouvernance entre la communauté de communes et ses communes membres.

Article 3 : d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 15 octobre 2020,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président



Daniel RONDET

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr